

la guerre de Cent ans, reparaître en France, et tirer de l'effondrement même du royaume la source d'une vie et d'une prospérité nouvelles.

On sait que, prisonnier des Anglais depuis sa défaite de Poitiers, le roi Jean le Bon ne recouvra sa liberté qu'en 1360 en signant le honteux traité de Brétigny par lequel, outre l'abandon de plusieurs provinces, il promettait trois millions d'écus aux Anglais pour sa rançon personnelle. C'était une grosse affaire pour le dauphin Charles, régent du royaume, que de réunir si « énorme somme ». Les Juifs profitèrent adroitement de l'embarras où ils voyaient le prince pour lui offrir de verser quelque argent à son trésor, s'il voulait bien consentir à faire cesser leur bannissement. Le marché fut accepté. Et c'est ainsi que, moyennant finance, rentrèrent au royaume « ces pauvres créatures de la loi judaïque » (c'est ainsi qu'elles s'appelaient elles-mêmes) que ni les persécutions, ni les expulsions, ni les confiscations n'empêchaient d'avoir en mains beaucoup plus d'or que n'en renfermait la cassette du roi de France (7).

Cela se passait en 1361. Bien sombre date de notre histoire lyonnaise ! Car c'est alors que parut en ce pays et s'avança jusque sous nos murs, semant sur tout son passage la terreur et la dévastation, la fameuse bande des Tard-Venus, forte de près de vingt mille brigands. C'est alors que l'armée conduite par Jacques de Bourbon au secours de nos pères, fut anéantie à Brignais, sous la grêle de cailloux que les terribles aventuriers firent pleuvoir sur elle des hauteurs du bois Goyet où ils s'étaient retranchés (8). Le

---

(7) Ordonnance portant rappel des Juifs avec concession de privilèges. Paris, mars 1360. Isambert. *Anciennes lois françaises*.

(8) Sur l'emplacement et les péripéties de la bataille de Brignais, voir